

Le 20 juin 2006

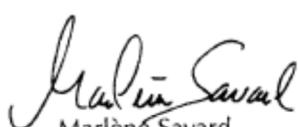
La Société du Vieux-Port de Montréal inc.
333, rue de la Commune
Montréal (Québec) H2Y 2E2

OBJET : Proposition d'une aire d'exercice canin
dans le Vieux-Port

Administrateurs du Vieux-Port,

De plus en plus de chiens font partie de la vie de vos voisins, résidants du Vieux-Montréal. Vous pouvez les regarder comme une nuisance ou encore comme les précieux et fidèles amis de leurs maîtres, de leur famille, des personnes seules, âgées, handicapées. C'est leur compagnon de marche, il partage leur loisir et initie souvent, au milieu de gens pressés, une certaine vie sociale en provoquant des conversations, des sourires, donnant ainsi un visage plus humain à la ville.

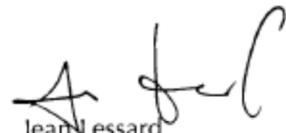
Nous vous serions reconnaissants de considérer la proposition ci-jointe comme une occasion de collaborer de façon positive à un projet nous permettant, ensemble, de combattre des irritants communs et de mettre sur pied quelque chose de bien, que pourrait même nous envier d'autres grandes villes modernes.



Marlène Savard
Résidente et propriétaire
de chien du Vieux-Montréal
62, rue de Brésoles



Maurice Cusson
Résident et propriétaire
de chien du Vieux-Montréal
62, rue de Brésoles



Jean Lessard
Éducateur canin
Résident et propriétaire
de chien du Vieux-Montréal
22, rue Saint-Paul Est

PROPOSITION

État de la situation

Depuis quelques années, la Société du Vieux-Port interdit les chiens, en laisse ou non, sur son territoire. Cette décision nous semble une conséquence directe du manque de respect de certains propriétaires de chiens à l'égard des autres visiteurs du site et de l'environnement en ne ramassant pas les excréments de leur animal. Nous supposons aussi qu'un manque d'éthique chez certains propriétaires de chiens en présence d'autres visiteurs du Vieux-Port – pique-niqueurs, enfants, personnes allergiques, craintives, etc. – a pu amener les dirigeants du Vieux-Port à prendre cette décision radicale.

Après avoir effectué notre petite enquête ces derniers mois, nous avons constaté que ce n'est pas la majorité des propriétaires de chiens qui ont ce genre de comportement, au contraire. La plupart des maîtres cherissent leur animal et prennent tous les moyens nécessaires afin de s'éviter ce genre de critiques. Par ailleurs, nous sommes d'accord pour que soient pénalisés les délinquants mais pas au détriment de tous les payeurs de taxes! Vous ne penseriez pas bannir tous les gens du Vieux-Port à cause de quelques fauteurs de troubles sur votre territoire. Pourquoi le faire contre les chiens? Parmi les nombreux irritants avec lesquels vous avez à conjuguer chaque jour, les chiens représentent-ils vraiment la pire nuisance?

Un fait demeure : le chien est le précieux compagnon d'un nombre toujours croissant de résidants du Vieux-Montréal. Et, tel que décrit dans le rapport annuel de votre société, le site du Vieux-Port est « un lieu privilégié de promenade et de détente pour la population montréalaise et les touristes... ». Nous ajouterons : particulièrement pour nous, résidants du Vieux-Montréal, vos voisins.

Aux résidants s'ajoutent les travailleurs dans le Vieux-Montréal qui de plus en plus amènent leurs fidèles amis sur leurs lieux de travail ainsi que les nombreux montréalais et autres visiteurs qui fréquentent le Vieux-Port pour se divertir et faire marcher Fido. Le chien fait partie intégrante de nombreuses familles et lui accorder une place, c'est respecter leur choix.

Aires d'exercice canin (AEC)

La Ville de Montréal a aménagé dans plusieurs de ses quartiers des aires d'exercice canin (AEC). Il s'agit d'aires réservées aux chiens situées dans certains parcs de la Ville. Elles permettent de faire courir les chiens librement, sans laisse. En plus de solutionner partiellement le problème de malpropreté des pelouses et des espaces publics, voici d'autres avantages :

1. Un chien qui a suffisamment d'exercice est plus heureux et en santé;
2. Un chien qui a suffisamment d'exercice et qui peut courir sans laisse, s'amuser et socialiser avec les autres chiens et maîtres représente moins une menace pour la communauté;
3. Un chien qui a suffisamment d'exercice sera moins agité lorsqu'il côtoiera joggeurs, cyclistes, enfants et autres chiens;
4. Un chien qui a suffisamment d'exercice en courant et en jouant dans un parc clôturé créera moins d'ennuis à son maître puisqu'il sera moins enclin à japper inutilement, à sauter sur les gens, etc.
5. Un chien qui a suffisamment d'exercice et à qui on apprend à socialiser est un meilleur voisin qu'un chien isolé qui s'ennuie.

De plus, les propriétaires de chiens ont tous quelque chose en commun, l'amour de leur bête. En plus de donner une belle occasion à leur compagnon de socialiser, les maîtres trouvent aussi dans ces aires d'exercice canin un certain sens de la communauté.

La Ville de Montréal peut implanter des AEC en réponse aux demandes des usagers et selon la capacité des sites à recevoir ces équipements. Pour qu'il y ait aménagement d'une aire d'exercice canin, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Les futurs utilisateurs (minimum de 25 signataires) doivent déposer une demande indiquant un site potentiel. Le parc choisi doit être assez grand pour recevoir l'AEC, sans pour autant nuire aux autres utilisateurs ou aux activités déjà existantes.
2. Le site de l'AEC doit être éloigné des résidences riveraines au site.
3. Les travaux requis doivent respecter l'enveloppe budgétaire allouée à cet équipement.
4. Une séance d'information doit être tenue auprès des citoyens riverains afin d'obtenir un consensus sur la pertinence de l'installation et de la localisation de l'AEC.
5. Si le consensus est obtenu et les crédits sont disponibles, les propriétaires de chiens doivent former une association reconnue légalement qui accepte de devenir partenaire de la Ville pour assurer la quiétude du lieu ainsi que le respect de l'environnement et de la réglementation du parc et de l'AEC.

Cependant, dans le Vieux-Montréal, aucun site n'est assez grand ou suffisamment éloigné des résidences privées pour permettre l'aménagement d'une AEC.

AEC et Vieux-Port

Considérant le manque d'espace approprié dans notre quartier permettant l'implantation d'une AEC. Considérant aussi que le site du Vieux-Port subit de toutes façons, nos fréquentes et inévitables visites, nous vous proposons un territoire d'entente pour le bénéfice aussi bien des propriétaires de chiens du Vieux-Montréal que celui du Vieux-Port.

Nous proposons, par la présente, à la Société du Vieux-Port de Montréal de confier à un groupe de propriétaires de chiens qui formeront l'Association des propriétaires de chiens du Vieux-Montréal (minimum de 25) une partie de son territoire – tout en conservant la possibilité de le reprendre advenant une nécessité – territoire que l'Association s'engagera à aménager avec ses partenaires (incluant vous-mêmes si vous le désirez), en aire d'exercice canin, dans le respect de l'environnement et en veillant à la quiétude des lieux. L'Arrondissement Ville-Marie et la Société de développement commercial (SDC) du Vieux-Montréal, nos partenaires potentiels, seront également sollicitées afin d'obtenir leur appui financier. Bien que l'aménagement d'un parc d'exercice pour chiens requière peu d'investissement, nous le voulons beau, nous le voulons propre, nous voulons en être fiers et nous investirons les efforts nécessaires en vue d'obtenir les fonds requis à son aménagement, lequel serait évidemment soumis à votre approbation.

En se regroupant, les propriétaires de chiens du Vieux-Montréal uniront leurs efforts afin de sensibiliser la population sur le respect de leur environnement et les responsabilités inhérentes à l'acquisition d'un chien. L'association respectera les mêmes conditions exigées par la Ville de Montréal, en plus de procurer un interlocuteur à ses partenaires, soit le Vieux-Port, l'Arrondissement Ville-Marie et la SDC.

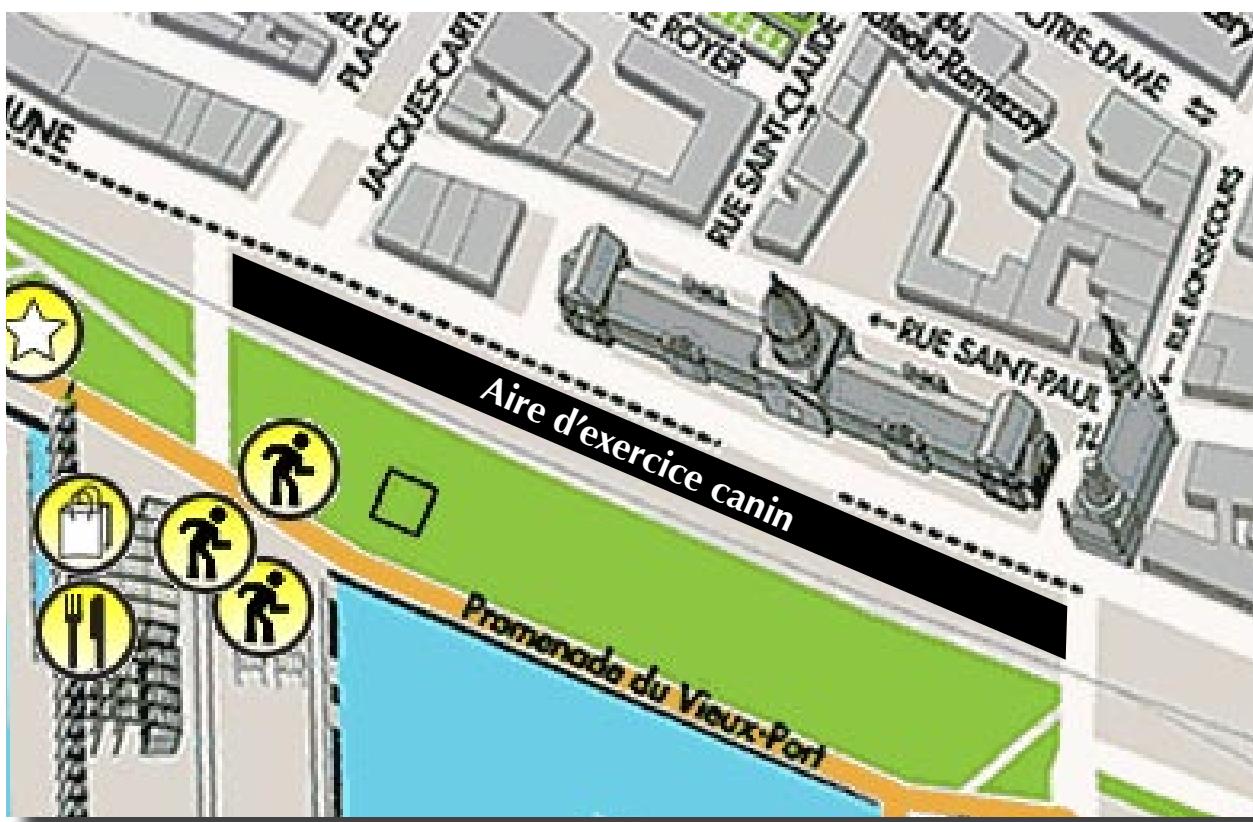
Le Vieux-Montréal est petit et nous sommes tous interreliés. Le caractère historique, voire touristique du Vieux, ses rues étroites et achalandées nous obligent à trouver des solutions qui conviennent à tous ses acteurs. D'autres partenariats pourraient être envisagés avec des fournisseurs de services destinés aux chiens, tels que garderie, toilettage, dressage, etc. Par exemple, des restaurateurs pourraient proposer à leurs clients : « Faites garder votre chien pendant que vous mangez ». Ou encore pendant que vous êtes chez Imax ou que vous visitez les jardins de l'International Flora. Ainsi, Fido profite de l'aire d'exercice canin pendant que ses maîtres sont au restaurant ou se divertissent. Cette idée est aussi susceptible de plaire aux familles qui visitent le Vieux-Port. Ils pourront prolonger leur journée dans le Vieux-Montréal au lieu de rentrer manger à la maison où le chien les y attend.

Site proposé

Les critères de base dans le choix d'un site pour une aire d'exercice canin sont les suivants :

- éloigné des résidences sans être trop isolé;
- avec une source d'eau de préférence;
- si possible, assez grand pour inclure une section pour les petits chiens;
- assez éclairé pour être fréquenté le soir;
- accessible en chaise roulante;
- à proximité des toilettes publiques.

Le premier emplacement que nous vous suggérons correspond à tous ces critères. Il s'agit du terrain longeant le muret de la rue de la Commune, entre l'entrée Jacques-Cartier et l'entrée de l'Horloge, bordé au sud par la voie ferrée. La plupart du temps, ce terrain est inoccupé, sauf dans la partie du bout, près de l'entrée Jacques-Cartier, où se stationnent occasionnellement des voitures de traiteurs et de médias.



Aménagement

Le sol

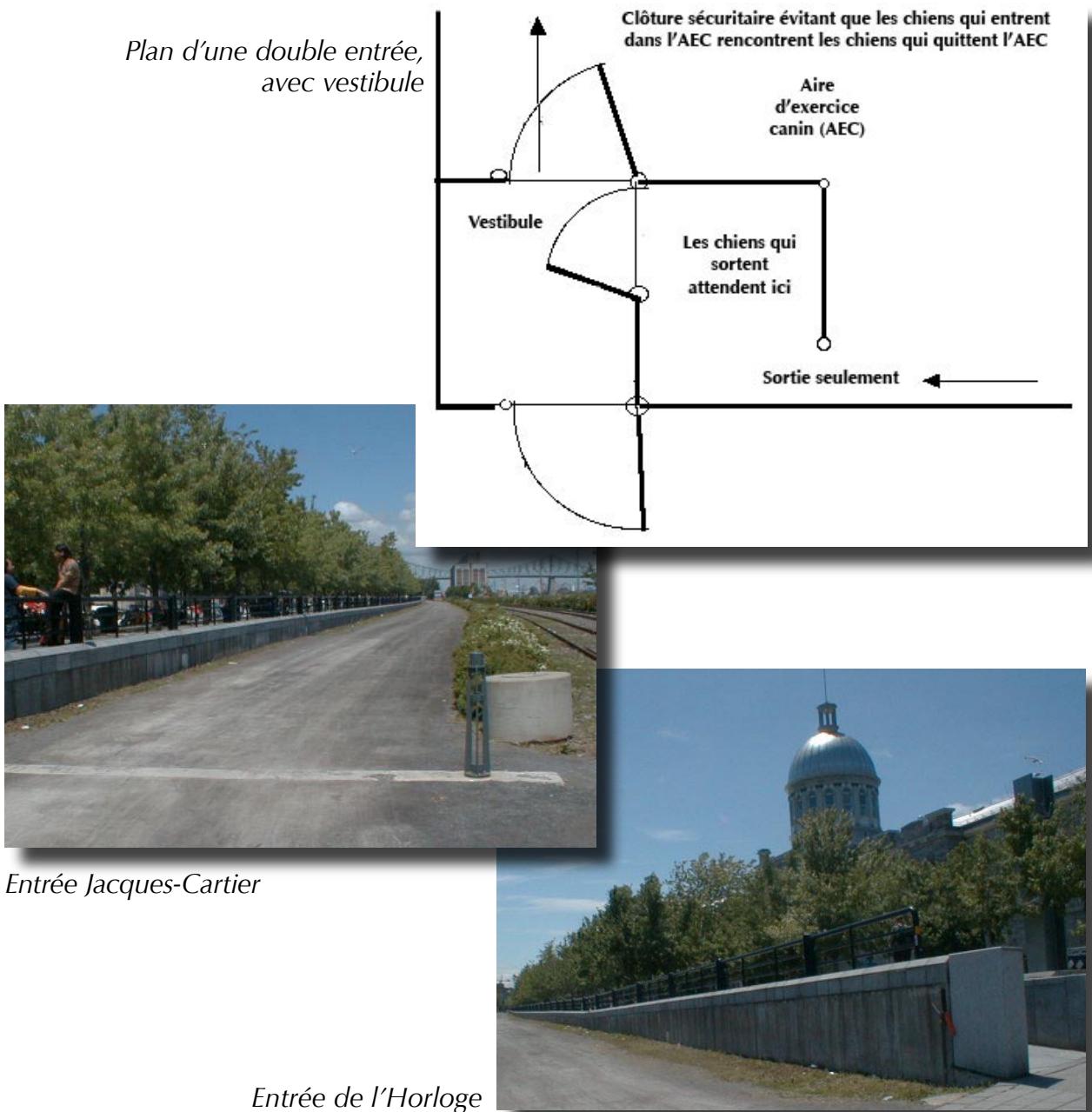
D'après certains experts, le gazon ne représente pas le revêtement de sol idéal pour un parc d'exercice pour chiens. Outre son entretien – arrosage, tonte, etc. – nous devons faire face à sa rapide détérioration vu le type d'achalandage, toujours au même endroit. Dans son article «*The Best Dog Park in the World*» l'américain Eric Jan Leopold suggère plutôt un revêtement de granite décomposé. Selon son expérience d'une dizaine d'années à fréquenter des parcs pour chiens, il considère que ce matériau, jugé plus vert, ne demande pas ou peu d'arrosage et n'absorbe que très peu d'eau, donc peu d'accumulation. Le granite décomposé est un matériau naturel et un simple brossage débarrassera le pelage du chien de toute trace de poussière. Il semble que le site ciblé soit déjà recouvert d'un matériau semblable. Nous n'aurions qu'à en ajouter une couche pour égaliser le sol le plus possible, afin d'éviter les accumulations d'eau après la pluie.

La clôture

Une clôture de 4' (1,2 mètres) serait installée entre la haie et la voie ferrée, tout le long du terrain, entre les deux accès. Cette clôture simple pourrait être joliment recouverte de vigne.

L'accès

Une fois que sera déterminée la longueur du terrain que l'on pourra utiliser, on installera à chacune des extrémités, deux entrées, soit l'entrée Jacques-Cartier et l'entrée de l'Horloge. Ces clôtures, fixées au mur nord, seraient idéalement flexibles et pourraient se rabattre sur le mur, de façon à ce que, si besoin il y avait, le passage pourrait être totalement dégagé. Chacune de ces clôtures devraient idéalement avoir une double entrée, tel qu'indiqué sur le plan ci-après, permettant au maître d'entrer dans le vestibule avec son chien en laisse et de libérer le chien de sa laisse avant de pénétrer dans le parc, évitant ainsi des confrontations.



Vu la grandeur du terrain, nous pourrions ajouter une clôture supplémentaire à l'intérieur, joignant le mur au nord à la clôture au sud, dotée d'une entrée simple, créant ainsi une division réservée aux petits chiens. Les maîtres de petits chiens pourraient emprunter directement l'entrée de l'Horloge, et les autres, l'entrée Jacques-Cartier.

Autres aménagements

Deux poubelles devraient être installées à l'extérieur des deux entrées mais accessibles de l'intérieur. À l'intérieur, on retrouvera des distributeurs de sacs, aussi esthétiques que possible et régulièrement remplis par les membres de l'association et autres utilisateurs.



Cet emplacement a aussi l'avantage d'avoir un point d'eau que nous pourrions transformer en fontaine pour chiens et en ajouter également une pour humains, tel qu'illustré sur la photo. On pourrait y installer deux ou trois tables à pique-nique ainsi qu'un abri simple et de bon goût pour se préserver de la pluie, du vent et de la neige l'hiver. Un des côtés de cet abri, placé près des entrées, pourrait être utilisé pour afficher les règles d'utilisation de l'aire d'exercice canin. Voici un exemple de ce que nous pourrions y inscrire :

Aire d'exercice canin (AEC)

Règles d'utilisation

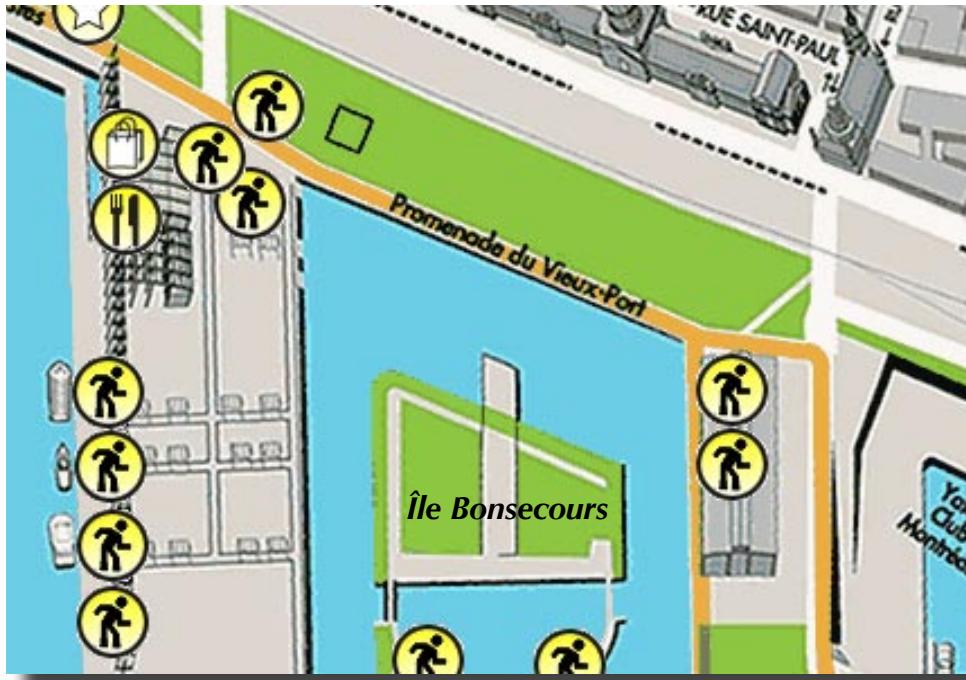
- En tout temps, les portes de l'AEC doivent demeurer fermées.
- Le gardien du chien doit garder son animal en laisse jusqu'à ce qu'il se trouve à l'intérieur de l'aire d'exercice.
- Le gardien du chien doit immédiatement ramasser les matières fécales produites par le chien et en disposer de manière hygiénique dans les poubelles localisées près des entrées de l'aire d'exercice ou dans le parc. Cette règle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur de l'AEC.
- Le gardien du chien doit avoir le contrôle continu de son chien, autant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'AEC. Les chiens en rut ou au comportement agressif ou dominateur doivent être particulièrement surveillés par leur gardien (muselière, laisse, etc.).
- Tout chien doit porter une plaque indiquant qu'une licence valide pour l'année en cours a été émise.
- Il est recommandé que tous les chiens utilisant l'AEC soient vaccinés.
- L'aire d'exercice n'est pas recommandée aux enfants de 12 ans et moins.
- Les heures d'ouverture sont de ____ à ____.

Les règlements de l'AEC seraient affichés en anglais également. Les membres de l'Association des propriétaires de chiens du Vieux-Montréal veilleraient à ce que ces règles soient respectées et, en cas de problèmes sérieux ou récurrents, ils aviseraient les autorités compétentes, (Police, Sécurité Vieux-Port, SPCA, etc.) De l'autre côté du panneau, vu de l'intérieur, l'endos pourrait servir à afficher des messages aux utilisateurs, des offres de services, des messages communautaires, des numéros de téléphone utiles, un calendrier des activités, etc.

En plus de ne requérir qu'un investissement minimal, l'avantage de ce site est qu'on peut y accéder sans circuler, ou presque, dans le Vieux-Port.

Autres sites potentiels

L'île Bonsecours, isolée naturellement par un plan d'eau, est accessible par deux ponts auxquels nous n'aurions qu'à ajouter des clôtures et portes d'entrée. Cette île est suffisamment éloignée des résidences. Des toilettes et du stationnement publics sont à proximité. Il y a une source d'eau sur l'île. Il ne reste qu'à clôturer le pourtour. L'hiver, par contre, chiens et patineurs devraient se divertir côté à côté.



Il y a aussi l'emplacement de l'ancienne voie ferrée, située entre les rues McGill et St-Pierre. Outre le fait que ce site soit petit, donc indivisible pour séparer les petits et gros chiens, il est situé directement en face d'un immeuble résidentiel. De plus, les traverses de l'ancienne voie ferrée sont toujours là. On devrait les soutirer et recouvrir le sol de granite décomposé. Cet endroit nécessiterait plus d'investissement.



Tous ces sites ne sont évidemment que des suggestions de notre part, basées sur nos récentes observations. Vous connaissez bien évidemment votre territoire mieux que nous. Cependant, nous aimerions simplement porter à votre attention que le choix d'un site trop éloigné et isolé risquerait de décourager les résidants sans apporter de solution à la présente situation.

**Voici la liste non exhaustive des propriétaires de chiens
qui ont manifesté un intérêt dans l'implantation
d'une aire d'exercice canin dans le Vieux-Montréal :**

Sophie Picard
pour



Athos

Paulyne Lessard
pour



Bächli

Caroline Mancini
pour



Bailey

John Scott
pour



Bijou

Goeff Garver
pour



Bing

Alex Epstein
pour



Bouzou

Jacynthe Achard
et **Rodney Granda**
pour



Bravo

Joyce Naples
pour



Buster-Lola

Marlène Savard
et **Maurice Cusson**
pour



Charlemagne

Jean Lessard
pour



Dali

Richard Ouellette
pour



Drue

Eddy Perlman
pour



Emma

Jacques Leblanc
pour



Expresso

Éric Girard
pour



Foxy

Florence Bobier
pour



Frimousse

Monique Perron
Vallée
pour



Grizzly

Rachel Savard-Laurin
pour



Gucci

Sylviane Haineault
pour



Guismo

Carole Boisvert
pour



Gustave

Juan Carlo Muñoz
Rodriguez
pour



Laïka

Bobby Boulougaris
pour



Lola

Diane Chalifour
pour



Louma

Per Dahl Anderson
pour



Ludde

Ian Boomer
pour



Maverick

Paul Wotton et
Jane Wotton
pour



Max

Charles Lussier et
Anne-Marie Luft
pour



Max-Jacopo

Willa Clements
pour



Michou

Nicolas Nélisse et
Geneviève Robert
pour



Moka

Nadia Turchetta
pour



Moka

Angela Nguyen
pour



Nikki

**David Lyon et
Sandra Greenfeld**
pour



Sparky

**Julie-E. Carle et
Pascal Lavarenne**
pour



Starlette

Bobby Boulougaris
pour



Sugar

Andrée Lachapelle
pour



Sushi

**Julie-E. Carle et
Pascal Lavarenne**
pour



Tachan

Lesley Forrester
pour



True 2

Stéphane Boisvert
pour



Truffle

**Paul Wotton et
Jane Wotton**
pour



Vivian

Lysanne Pepin
pour



Zara

Nina Gushina
et Nico
pour



Zorro